

Honoraires Kayzo Invest

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

< 50 000€
De 50 001€ à 75 000€
De 75 001€ à 100 000€
De 100 001€ à 150 000€
De 150 001€ à 200 000€
De 200 001€ à 300 000€
De 300 001€ à 500 000€
> 500 001€

5 000€
10%
9%
8%
7%
6%
5%
4%

LOCATION IMMOBILIÈRE

Locaux soumis à la loi du 06/07/1989

Locataire :
Honoraires de visites,
constitution du dossier
et rédaction de bail : 8 €TTC
Frais d'état des lieux : 3 €TTC

Bailleur :
1 mois de loyer hors charges TTC

Locaux professionnels

Locataire :
30% du loyer annuel

Bailleur :
1 mois de loyer hors charges TTC

GESTION IMMOBILIÈRE

7,2% TTC sur les sommes encaissées (loyers, charges, taxes locatives, indemnités d'assurance)
2,3% TTC pour la garantie de loyers impayés

Prestations supplémentaires

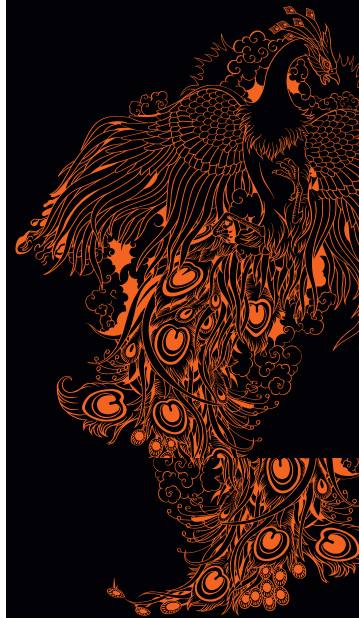
Gestion de sinistre :
(inondation, dégât des eaux, incendie, explosion, ...) affectant le bien géré et donnant lieu à une
visite sur place du mandataire dans le cadre d'un rendez-vous (travaux, chiffrage, expertise amiable, judiciaire ou de
vacation justifiées), le mandataire aura la faculté de facturer des honoraires de vacations selon les tarifs horaires suivants :
Collaborateur : 40€HT - Responsable ou Cadre : 60€HT

Assemblées générales :
Représenter le mandant aux A.G. des copropriétaires : 100€HT

Subvention :
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH
après avoir reçu un mandat spécial par le mandant : 42€ HT

Contentieux :
En cas de transmission du dossier locataire ou immeuble à un avocat, conseil ou huissier
pour procédure contentieuse, un montant de 42€HT sera facturé.

Revenus fonciers :
Aide à la déclaration des revenus fonciers : 40€HT



Tél. **02 35 07 64 55**
Email : contact@kayzo.fr
39, rue Jean Lecanuet - 76000 Rouen
www.kayzo.fr